## PARCS NATIONAUX DE FRANCE

## Conseil d'administration Séance du 21 novembre 2011

## Point n° 12 Délibération n°2011-30

## Création d'un poste de Conseiller auprès du Directeur de l'établissement public Parcs nationaux de France

Vu le code l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-80, et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à la création d'un poste de conseiller auprès du Directeur de l'établissement public Parcs nationaux de France à compter du 5 décembre 2011.
- approuve la modification du plafond d'emploi 2011 pour l'établissement Parcs nationaux de France porté à 44 ETP.

Fait à Montpellier, le 21 novembre 2011

Le Président du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN

Jean-Marie PETIT

Le Directeur de Parcs nationaux de France